



Question orale de M. TOJEROW : Procédure et critères de sélection des trottoirs qui bénéficieront d'une rénovation ces 5 prochaines années.

M. Tojerow rappelle que le plan triennal, présenté lors de la séance antérieure du Conseil communal, mentionnait une hausse du budget consacré à la réfection des trottoirs, saluée comme un point positif par le groupe socialiste.

Il y a quelques jours, un article de presse indiquait quelles sont les voiries concernées par cette rénovation pour l'année 2025.

Vu la superficie très importante de la commune et le nombre de kilomètres de voiries communales (qui s'élève à près de 150), des choix et une priorisation devront nécessairement être opérés.

Quelle est la méthodologie suivie par la commune pour sélectionner les artères concernées de la manière la plus objective possible ?

Dans quelle mesure la densité des artères concernées – donc leur usage par le plus grand nombre – intervient-elle dans ce choix ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que les services communaux sont forcément amenés à opérer des arbitrages en ce domaine.

Le premier critère pris en considération pour la rénovation est l'état de vétusté des trottoirs. M. l'Echevin Wyngaard reconnaît toutefois qu'il puisse y avoir une part de subjectivité dans l'appréciation de cet état de vétusté. Quoiqu'il en soit, on ne rénove pas un trottoir qui a déjà fait l'objet d'une rénovation il y a 4 ou 5 ans.

Les interventions des impétrants sont également prises en compte. Des interventions répétées en fonction des circonstances ont tendance à fragiliser la structure globale du trottoir, même lorsque les tranchées sont correctement rebouchées, et requièrent dès lors une opération de rénovation.

Parmi les autres critères envisagés pour le choix des trottoirs à rénover, M. l'Echevin Wyngaard cite la présence d'écoles, d'équipements publics (clubs sportifs, centres médicaux, institutions culturelles,...), l'aménagement de rues commerçantes et la densité de population.

Les services communaux sont également plus attentifs aux types d'arbres plantés en voirie, de manière à éviter les essences dont les réseaux racinaires sont susceptibles d'endommager les pavés.

Le nord de la commune a davantage été traité que le sud, dans la mesure où, étant plus densément peuplé, il fait face à un flux beaucoup plus important de piétons sur ses trottoirs.

Le sud de la commune n'est pas négligé pour autant mais il faut procéder à des arbitrages. Dans le quartier du Homborch, des rénovations ont été effectuées sur les avenues des Biches, des Faons, Reinaert de Vos et au Parvis Chanteclerc et des travaux vont être entrepris avenue de la Gazelle. Dans le quartier Fond'Roy-Prince d'Orange, des travaux ont été effectués sur des tronçons proches de l'école des Eglantiers et du club Wellington.

M. l'Echevin Wyngaard précise qu'outre les rénovations de trottoirs, il y a aussi les rénovations de voirie de façade à façade. Pour ce qui concerne par exemple l'avenue de la Gazelle, à partir du moment où le réaménagement de l'ensemble de l'avenue est prévu, il va de soi que les trottoirs font aussi l'objet d'un traitement.

Le passage du budget dédié aux trottoirs de 1 à 2 millions d'euros, qui constitue une hausse significative, va permettre de traiter beaucoup plus de trottoirs et rendra les arbitrages moins douloureux.

La liste des trottoirs à envisager est arrêtée non pour les 5 ou 6 prochaines années mais bien pour les prochains mois.

Les services de l'échevinat vont mettre en place des cartes digitales qui garantiront un suivi plus précis des travaux

M. Tojerow aimerait disposer d'une carte sur la densité de circulation, qui indiquerait la fréquentation effective des trottoirs.

M. l'Echevin Wyngaard répond que les services communaux ne disposent pas de données statistiques en la matière, sauf pour les voiries commerçantes grâce aux études réalisées par Hub Brussels

Mais on s'appuie sur l'expérience empirique pour considérer que s'il y a une école, des centaines de parents s'y présentent matin et soir ou que s'il y a un club de sport, sa fréquentation implique d'office une certaine densité de la circulation sur les trottoirs